Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 55 (1993)

Heft: 5

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

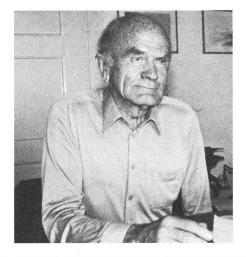
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Décès

Peter Geiser, membre d'honneur de l'ASETA

Le 5 mars 1993, Peter Geiser s'est éteint à l'âge de 83 ans. Gérant de la section Soleure de notre association de 1947 à 1990, il se déplaçait à bicyclette pour recruter des membres ou pour leur réclamer les cotisations. Peter Geiser est né en 1910 dans une famille de 11 enfants à Cortébert, BE. Agriculteur de formation, il a été jusqu'en 1942,



employé agricole dans diverses exploitations pour reprendre ensuite le domaine Rüfenacht à Granges, tâche dont il se démet en 1980.

Durant cette période, il a suivi tous les développements et la rationalisation de l'agriculture. Sa fonction de gérant de la section SO lui a fait prendre conscience de l'importance de ses devoirs en faveur de l'association, comme il l'a exprimé lors de sa nomination de membre d'honneur à l'Assemblée des délégués, à Genève. Nous garderons un souvenir respectueux du défunt.

Cotisation pour 1993

Le bulletin de versement arrive ...

La réorganistion de la gestion des adresses a entraîné un retard dans l'encaissement des cotisations pour l'année 1993.

L'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture offre à ses sections la possibilité de prélever les cotisations de façon centralisée. Bien des sections profitent déjà de cette offre.

Jusqu'à ce jour, le secrétariat central faisait exécuter toutes les mutations par une entreprise spécialisée. La réorganisation en cours de ce service inclut de concentrer la gestion des adresses par informatique au siège de l'association. Les travaux de transition étant achevés, le secrétariat procédera sous peu à l'encaissement de la cotisation annuelle.

Jusqu'à ce jour, nos membres étaient appelés à s'acquitter de leur cotisation par un bulletin de versement qu'ils recevaient en février; le bulletin pour la cotisation 1993 leur parviendra prochainement (ou leur est parvenu récemment), pour autant que leur section soit affiliée au système d'encaissement central. Nous remercions les membres concernés pour leur compréhension suite à ce retard et les prions de régler ce versement sans retard. Le large soutien accordé à une organisation pro-

fessionnelle s'avère doublement nécessaire à une époque où les conditions-cadres de l'économie sont plutôt précaires pour l'agriculture.

Quelles sont les offres de l'ASETA?

Dans l'intérêt de ses membres et de l'agriculture en général, l'ASETA s'est engagée et continue de s'engager pour le remboursement des droits de douane sur les carburants au profit de l'agriculture. Notre association s'est justement engagée, suite à la dernière décision du souverain, à ce que la part des droits destinée aux routes soit restituée à l'agriculture.



Quant au contrôle antipollution des moteurs Diesel, une solution plutôt favorable à l'agriculture est en train de se profiler. L'ASETA a usé de son influence auprès des autorités compétentes. En ce qui concerne l'augmentation des primes d'assurance RC pour véhicules à moteur, la décision du Tribunal fédéral est encore en suspens.

Ces trois exemples plaident pour l'ASETA, une organisation qui se charge de la représentation des intérêts de ses membres à des conditions d'adhésion très avantageuses et dont la cotisation inclut l'abonnement au périodique Technique Agricole.

De plus, il est bien connu que l'éventail des prestations de l'Associations suisse pour l'équipement technique de l'agriculture et de ses 22 sections s'étend des cours de formation pratiques aux mesures d'épargne réalisées grâce à l'exploitation de machines en commun en passant par le soutien économique et technique qu'elle accorde à ses membres. La place manque ici pour énumérer tous ses services dans le détail. C'est pourquoi, nous attirons votre attention sur notre prospectus «L'agriculture moderne est-elle votre cheval de bataille?»

La campagne de «pionnier» n'est pas encore achevée: recrutez d'autres membres! Votre initiative sera récompensée, à choix, par: 10 francs en espèces, un insique ASETA en métal pour le tracteur ou un bon de fr. 20.– à valoir sur le prix d'un cours de perfectionnement à Riniken ou à Grange-Verney. Nous sommes volontiers à votre disposition pour de plus amples informations:

Ecrivez ou téléphonez à: ASETA 5223 Riniken (tél. 056 41 20 22)

Tarifs indicatifs 1993

à l'intention des groupements régionaux d'entrepreneurs salariés des sections ASETA

Remarques générales: Les prix indicatifs sont établis sur la base des données «Frais pour machines 1992» de la FAT, Station féd. de recherches et d'économie d'entreprise et de génie rural à Tänikon. Ils peuvent être adaptés aux conditions régionales. Les prix comprennent les frais de tracteur et frais personnels bruts par heure de fr. 30.– à l'heure. Pour les travaux extérieurs à l'agriculture, demander les tarifs spéciaux à l'ASETA, Riniken.

1. Récolte des céréales	fr./a	5. Pressage de bottes et de balles fr	:/pièce
a) Froment, orge, avoine, seigle, triticale b) Colza (colza et trèfle (ramassage-battage), épeautre a) Dispositif de acure pour le colza :	4.30 4.30	 a) Pressage de bottes sur le terrain (ficelle incluse) b) Pressage de bottes depuis le tas (ficelle incluse) c) Petites balles rondes (env. 200 kg de paille) – supplément pour filet 	75 1 9.70 2
c) Dispositif de coupe pour le colza : prolongation de la tabled) Déchiquetage de la paille de blé	50	d) Grandes balles rondes (env. 400 kg de paille) – supplément pour filet	18.– 3.–
avec déchiqueteuse montée e) Moissonage-battage (sur parcelles dès 18%	70	e) Balles à ensiler, rondesf) Balles à ensiler, enrubannage avec feuille	16.– 16.–
d'inclinaison) f) Fèveroles, soja, pois (selon les conditions	5.30	g) Ensilage en sacs 120 cm Ø h) Pressage de grandes bottes 1.3 m³/170 kg	12 9.20
de récolte jusqu'à 50% de supplément	5.40	i) Pressage de grandes bottes 2.0 m³/300 kg	20
2. Récolte du maïs	fr./a	6. Travaux au sol	fr./a
a) Maïs-grain b) Maïs-grain y compris le déchiquetage de la	5.10	a) Charrue à 2 ou 3 socs b) Herse à dents, par passage	3.20 80
paille à c) Corn-Cob-Mix (CCM) déchiquetage de la	5.50	c) Fraise, par passage d) Herse rotative, par passage	2
paille compris d) Cueilleur d'épis porté	5.70 5.20		
e) Moulin CCM, auxiliaire compris	2.70	7. Semis	fr./a
f) Hacheuse à maïs tractée g) Hacheuse à maïs automotr. à plusieurs rangs	5.70 6.10	a) Semoir monograine à betteravesb) Semoir monograine à maïs	1.50 1.20
h) 3 remorques pour fourrage haché et		c) Distributeur d'engrais granulé porté	30
ventilateur avec entraînement (sans auxiliaire)	2.90	d) Semoir en lignes	1.10
 i) Travail de hachage, service complet jusqu'au silo 	10.80	e) Herser et semer en même temps	2.70
3. Récolte d'herbe	fr/h	8. Fumure	fr./a
	fr./h	a) Distributeur d'engrais	50
a) Récolteuse-hacheuse (200 kW) b) 2 remorques-fourragères et soufflerie pour	450.–	 b) Fumure en bande, distributeur monté sur outil de binage 	30
l'engrangement sans auxiliaire)	180		
4. Décelte de hettereure en evières formes èves	- Fr /o	9. Protection des plantes	fr./a
 4. Récolte de betteraves sucrières fourragères a) Récolteuse de betteraves fourragères (sans ramassage des feuilles) b) Récolteuse de betteraves sucrières 	Fr./a	a) Pulvérisation	1.00
	11.00	b) Pulvérisation en bande	60
(sans ramassage des feuilles)	9.80	10. Binage	fr./a
c) Récolteuse de betteraves sucrières (avec ramassage des feuilles)	11.00	 a) Bineuse en pied-de-biche pour betteraves* b) Bineuse en pied-de-biche pour maïs* c) Bineuse étoilée pour maïs* 	1.50 90 90
		*) personnel exclu	50

Supplément: pour de petites parcelles, informes ou très envahies par les mauvaises herbes, il sera calculé un supplément de 10 à 20%. Le travail supplémentaire occasionné par la récolte des céréales couchées (dû à la grêle, à la fumure, etc.) ou les frais supplémentaires en raison des circonstances particulièrement difficiles, seront facturés.

ASETA Commission technique no 2



Nouveaux rapports de travail et décompte

Les nouveaux blocs de rapports de travail pour les cercles d'échanges (MR) sont à disposition auprès de l'ASETA. Ils facilitent considérablement les opérations de paiements.

La bonne entente et ainsi le développement positif d'un cercle de machines dépend en grande partie de la motivation et de l'habileté de négocier de la gérante ou du gérant. C'est pourqoui il va de soi que la gérance d'un tel cercle n'est pas une fonction honorifique mais au contraire une tâche rétribuée en bonne et due forme, le but étant justement de maintenir les coûts au plus bas.

Le nouveau rapport de travail publié par l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture atteint le but fixé et amène de nouveaux avantages: les rubriques «Mandataire» et «Mandant» signalent clairement les travaux effectués, exprimés en francs et le montant qui sera porté au débit du

compte du mandant (-) resp. porté au crédit du compte du mandataire (+). Cette formule servant alors de décompte, une facture séparée n'est plus nécessaire. Une nouvelle ligne «Commission» est prévue pour l'indemnité de gérance d'un «MR» dont le taux et les modalités sont fixés par le cercle d'échange lui-même. De plus, on pourra reporter dans la rubrique «Matériel» toutes livraisons de matériel ou de substances sur lesquels aucune commission n'est perçue.

Un bloc contenant 50 rapports de travail/décompte en quatre exemplaires coûte 8 francs (rabais de quantité). A commander auprès de l'ASETA, case postale, 5223 Riniken (tél. 056/41 20 22).

Arbeitsrapport / Abrechnung				Nr.	/ No	001001		
Rapport de travail / Décompte					Datum / date			
Auftragnehmer / Mandataire	Nr./No	Auftraggeber / Mandar					Nr./No	
					3			
Arbeit / Travail sarcles et fumure d'arre		Einheit- Unité	Tarif Fr.		Auftragnehmer Mandataire	Auftraggeber Mandant		
Sarcleuse étoile à mais, 4 rangs		1.6	47		75.20	,		
Distributeur d'augnis en ligne		1.6	12		19.20			
Traktor / Tracteur / kW 50		2,56	30.		75			
Maschine / Machine								
Personal / Personnel Chauffeur		2.56	21		52.50			
Zuschlag / Supplément								
TOTAL					221.90 -	→ 221.	90	
Vermittlungsgebühr MR / Commission CM	2 % = Fr.			- 4.50				
Material / Matériel Eugrais					195	195.	_	
0								
Bemerkungen / Remarques TOTAL		. Fr.			+412.40	- 416.	90	
	Konto / Compte							
Geschäftsführer / Gérant	Unterschrift / Signature							

TELL& Cie

HANSPETER WYSS



